

COMPTE RENDU
CONSEIL SYNDICAL du SIVU Les enfants du Solaure
du MERCREDI 15 juin 2016
Mairie de Saillans

Date de convocation: 7/06/2016
Nombre de membres dont le Conseil doit être composé: 8
Nombre d'élus au SIVU qui assistent à la séance: 6
Nombre de votants: 6

PRÉSENTS :

Commune de Chastel-Arnaud : Barbara WITTENBERG (Sup) ;
Commune de La Chaudière : Joëlle MIGHELI (Tit) ;
Commune d'Espenel : Marie-Christine FLANDRIN (Sup) ;
Commune de Saillans : Vincent BEILLARD (Tit) ,Christine SEUX (Tit), Agnès HATTON (Sup);

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS ET REMPLACÉS: Frédéric TEYSSOT (Tit), Marie-Christine DARFEUILLE (Tit) ;
TITULAIRES ou SUPPLÉANTS EXCUSÉS : Thierry JAVELAS (Tit) a donné son pouvoir à Joëlle MIGHELLI, Sylvie ROUX (Sup), Cédric FERMOND (Tit)

NON EXCUSÉS: Commune de Véronne : Pierrot ROETYNCK (Tit), Stéphane POURRAT (Sup);

Secrétaire de séance : Agnès HATTON

Ordre du jour

N°	Points
1	Renouvellement des CCD se terminant le 6 juillet 2016 et le 31 août 2016
2	Convention avec la CCCPS concernant l'occupation du bureau rue Chatou et la salle de restauration

Il est demandé par Mme LACOSTE-GIREUD de la Trésorerie principale d'ajouter une délibération modificative au chapitre 16.

N° 3 Décision modificative n°1 Budget général (M14)

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOpte l'ordre du jour**

Adoption du compte-rendu du dernier conseil syndical du 30/03/16

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOpte le compte-rendu du dernier conseil syndical**

Informations

- Nous venons d'avoir le conseil d'école et compte tenu des effectifs d'élémentaire pour la rentrée, une classe est en ouverture-blocage. C'est à dire que l'inspecteur viendra compter les enfants le jour de la rentrée et si l'effectif dépasse 106 enfants une classe sera ouverte. Actuellement le SIVU occupe cette classe qui sert d'atelier donc nous aurons à déménager rapidement et avoir un espace différent sur l'école (maternelle).
- Après information complémentaire, concernant les CDI des agents des Gourmands. Nous ne pouvons leur proposer que des CDI public équivalent en heure à ceux qu'elles avaient auparavant.

1 Renouvellement des CCD se terminant le 6 juillet 2016 et 31 août 2016

Madame Christine SEUX rappelle que nous avons acté le 30/05 le CDD de la responsable mais pas les contrats des autres agents. Un agent avec un CDI de 20h est en congé maternité, pour un troisième enfant, jusqu'au 9/09/16. Nous saurons mi-août ce qu'elle compte faire. Le temps de travail de la salariée en congé maternité a été réparti entre les salariés du périscolaire.

Nous devons statuer sur les contrats des salariés et nous vous proposons de débattre en tenant compte des contrats actuels. La base légale de travail étant de 1607 heures de travail effectif soit 35 heures par semaine. Les agents travaillant sur une durée de 36 semaines (année scolaire) soit

Heures sur l'année = heures hebdomadaires * 36 semaines

La quotité de temps de travail annualisé = heures sur l'année / 1607

La rémunération est égale à la quotité *12 mois

Par souci de simplification, nous proposons que le remplacement du contrat de l'agent en congé maternité soit un seul salarié en CDD sur 20h semaine sur un contrat démarrant le 31 août et ce jusqu'au retour de l'agent.

- Pour un agent qui a 3 contrats différents pour 41h 15 mn par semaine scolaire (dont 9h agent en congé maternité):
 - 1 CDD de 16h45 par semaine scolaire d'agent animation et entretien indice brut 340 – indice majoré 321, salaire brut 1486,32 €
 - 1 CDI de 11h30 par semaine scolaire d'agent animation et entretien indice brut 340 – indice majoré 321, salaire brut 1486,32 €
 - 1 CDI de 13h par semaine scolaire d'aide cuisinière que nous venons de transférer sans modification possible

- agent très investi depuis 2010 dans la structure, nous proposons :
 - 1 CDI de 27 h par semaine scolaire soit 0,60ETP annualisé d'agent animation et entretien
 - revalorisation de indice brut 357 – indice majoré 332, salaire brut 1537,26 € à partir du 31 août 2016
- Pour un agent en CDD de 14h15mn par semaine scolaire, agent animation et entretien indice brut 340 – indice majoré 321, salaire brut 1486,32 €, nous proposons de renouveler son CDD de 14h 15 mn à partir du 31 août 2016 et jusqu'au 7 juillet 2017
- Pour un agent employé depuis septembre 2014 qui a 2 CDD : fonction agent animation et ménage, un de 8h qui se termine le 6/07/16 et un de 15h30 qui se termine le 31/08/16, indice brut 340 – indice majoré 321, salaire brut 1486,32 € qui est sans qualification et moins investi, nous proposons de ne pas renouveler ses contrats et selon le retour ou non d'un agent en congé maternité, d'envisager le recrutement d'un CDD de 20h par semaine scolaire, agent d'animation, indice brut 340 – indice majoré 321, salaire brut 1486,32 € à partir du 31 août 2016 renouvelable à la durée d'absence de l'agent remplacé.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (2 contre),

- **APPROUVE les contrats de travail des agents comme suit**
 - un CDD de 16h45 non reconduit et évolution d'un CDI de 13h à 27 h par semaine scolaire : soit 0,60 ETP ou 21,2h par semaine en horaire annualisé d'agent animation et entretien, indice brut 357 – indice majoré 332, salaire brut 1537,26 € à partir du 31 août 2016
 - un CDD reconduit de 14h15mn par semaine scolaire : soit 0,32 ETP ou 11,20h par semaine en horaire annualisé, agent animation et entretien indice brut 340 – indice majoré 321, salaire brut 1486,32 €, à partir du 31 août 2016 et jusqu'au 7 juillet 2017
 - non renouvellement de 1 CDD de 8h terminé le 6/07/16 et un de 15h30 terminé le 31/08/16
 - En fonction d'un retour de congé maternité suivi de congé parental : recrutement d'un agent de remplacement d'un agent en congé parental en CDD de 20h par semaine scolaire, agent animation et entretien, indice brut 340 – indice majoré 321, salaire brut 1486,32 €, à partir du 31 août 2016 et à date de retour de l'agent remplacé.
- **MANDATE le Président pour la mise en œuvre de cette décision.**

2 Convention avec la CCCPS concernant l'occupation du bureau rue Chatou et la salle de restauration

Mme Christine SEUX donne les informations complémentaires sur cette convention liant la CCCPS et la mairie de Saillans. elle concerne les locaux liés à l'activité périscolaire. La compétence étant restituée au SIVU, il convient de les signer à nouveau :

- convention d'occupation du bureau situé rue Chatou 17m2 (30m²) avec la cuisine partagée, le couloir et d'une salle de restauration au Cresta (1er étage de 77 m²) dont les charges ne sont payés que par les occupants principaux
- Delphine Raillon m'a confirmé la possibilité de partager cet espace avec le forum si nous le souhaitions

Discussion :

Gardons-nous la rue Chatou que nous n'occupons pas actuellement? NON

Il convient de vérifier la surface occupée par la salle de restauration et de payer les charges en fonction de celle-ci.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **VALIDE le renouvellement de la convention sans le bureau rue Chatou et en tenant compte de la surface occupée**
- **MANDATE le Président pour la mise en œuvre de cette décision**

3 Décision modificative n°1 Budget général (M14)

Mme Christine SEUX expose que le budget adopté au titre de l'année 2016 doit faire l'objet d'une modification, suite à une sous évaluation de l'emprunt à charge du SIVU, ainsi qu'il suit

26289	SIVU LES ENFANTS DU SOLAURE	DM n°1 2016
Code INSEE	SIVU LES ENFANTS DU SOLAURE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Echéance Emprunt

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	135.29 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	135.29 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	135.29 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	135.29 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	135.29 €	135.29 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

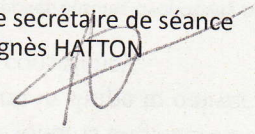
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de la modification de la prévision budgétaire (M14) comme exposé ci-avant ;
- **MANDATE** le Président pour la mise en œuvre de cette décision

Questions diverses / Informations:

La Présidente,
Christine SEUX

Le secrétaire de séance
Agnès HATTON





Je, soussigné, Mavelas Thierry prie d'excuser mon absence du Conseil Syndical du SIVU les enfants du Solaure le 15 juin 2016 à 17h

Je déclare donner pouvoir à (1) Joëlle Miglioli pour parler et voter en mon nom.

Fait à Solaure, le 11 juin 2016

Pour valoir ce que de droit. [Signature]

(1) ATTENTION : chaque élu ne peut retenir qu'un seul pouvoir ; avant d'inscrire un nom, assurez-vous que celle ou celui à qui vous pensez n'en détient pas déjà un.

Je, soussigné,.....souhaite voir les questions suivantes abordées au Conseil syndical du SIVU :

-
-
-
-
-
-
-